

Rapport d'étape annuel 2025

Politiques d'adaptation

- La politique d'adaptation de l'APFO ainsi que la déclaration d'engagement organisationnel de l'agence sont affichées et disponibles sur le site Web. Les politiques supplémentaires en matière d'accessibilité de l'APFO sont également accessibles au public sur le site Web.

Plans d'accessibilité

- Le Plan pluriannuel d'accessibilité couvrant la période de 2023 à 2027 est affiché sur le site Web de l'APFO et décrit la Déclaration d'engagement, les Objectifs, l'Approche stratégique et les Résultats attendus.
- Le Plan pluriannuel d'accessibilité a été élaboré en consultation avec des personnes en situation de handicap.
- Le Plan pluriannuel d'accessibilité a été examiné et demeure affiché sur le site Web.

Approvisionnement

- L'APFO s'engage à intégrer des critères et des caractéristiques d'accessibilité lors de l'acquisition de biens, de services ou d'installations, sauf lorsque cela n'est pas réalisable.
- L'APFO suit les lignes directrices de la Fonction publique de l'Ontario : *Satisfaire aux obligations en matière d'accessibilité dans l'approvisionnement*.

Formation

- L'APFO s'engage à assurer un accès et une participation équitables pour tous les Ontariens. Tout le personnel de l'APFO suit une formation liée à ses rôles précis, conformément aux lois ontariennes sur l'accessibilité et aux éléments du Code des droits de la personne de l'Ontario concernant les personnes handicapées. Tout le personnel a complété les formations obligatoires suivantes :
 - *Puis-je vous aidez – Accueillir les clients handicapés* (Module 1)
 - *Puis-je vous aidez? Supplément : Dix choses à savoir au sujet des services à la clientèle accessibles* (Module 2)
 - *Accédez à l'avant– Norme de service à la clientèle*
 - *Travailler ensemble – La CODP et la LAPHO*

- *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI) – Normes d'information et de communication*
 - *RNAI dans la FPO*
- Des formations supplémentaires complétées incluent :
 - Services en français pour les gestionnaires et employés de première ligne
 - Formation sur la santé mentale et la résilience
 - Préjugés implicites
 - Séances de formation tenant compte des traumatismes et de la traumatisation indirecte.
 - Conformément aux directives de l'FPO – Formation sur l'engagement respectueux et la sensibilisation aux réalités autochtones (Parties 1 et 2).

Information et communication

- Des mécanismes de rétroaction accessibles relatifs aux mesures d'adaptation sont disponibles.
- Le site Web respecte les normes d'accessibilité WCAG 2.0 Niveau AA.
- Des formats accessibles des documents sont disponibles sur demande.

Emploi

- L'APFO s'engage à offrir un processus de recrutement accessible et suit les politiques et lignes directrices qui s'harmonisent avec le *Guide du gestionnaire pour éliminer les obstacles au processus de sélection dans la FPO*.
- Des plans d'adaptation individuels ont été élaborés, et les employés revenant au travail après une absence liée à un handicap bénéficient de mesures d'adaptation conformément à la Politique opérationnelle sur l'adaptation en emploi et le retour au travail.
- Les besoins en matière d'accessibilité des employés sont pris en compte pour toutes les occasions d'emploi.

Environnement bâti

- L'environnement bâti des bureaux de l'APFO respecte les normes d'accessibilité.